

GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A)			
AGRICULTURE 1	CULTURE		63
AGRICULTURE 2	CULTURE ET ÉLEVAGE		64
GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H) CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE			
HABITATION 1	1 LOGEMENT		65
HABITATION 2	2 LOGEMENTS		66
HABITATION 3	3 LOGEMENTS		67
HABITATION 4	4 À 8 LOGEMENTS		68
HABITATION 5	9 À 12 LOGEMENTS		69
HABITATION 6	13 À 36 LOGEMENTS		70
HABITATION 7	37 LOGEMENTS ET PLUS		71
HABITATION 8	MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES		72
HABITATION 9	MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS		73
HABITATION 10	HABITATION COLLECTIVE		74
HABITATION 11	MAISONS MOBILES		75
HABITATION 12	MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES		75.1
HABITATION 13	MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS		75.2
NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS			
	HABITATION PROTÉGÉE		94
	% DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M.² OU PLUS		292
	% DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M.² OU PLUS		292
GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C)			
COMMERCE 1	D'ACCOMMODATION		76
COMMERCE 2	SERVICES ADMINISTRATIFS		77
COMMERCE 3	HÔTELLERIE		78
COMMERCE 4	DÉTAIL ET SERVICES		79
COMMERCE 5	RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT		80
COMMERCE 6	DE DÉTAIL AVEC NUISANCES		81
COMMERCE 7	DE GROS	X	82
COMMERCE 8	STATIONNEMENT		83
GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I)			
INDUSTRIE 1	ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL		84
INDUSTRIE 2	SANS NUISANCE		85
INDUSTRIE 3	À NUISANCE FAIBLE		86
INDUSTRIE 4	À NUISANCE FORTE	X	87
GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P)			
PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE VOISINAGE		88
PUBLIC 2	À CLIENTÈLE DE QUARTIER		89
PUBLIC 3	À CLIENTÈLE LOCALE		90
PUBLIC 4	À CLIENTÈLE DE RÉGION		91
GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R)			
RÉCRÉATION 1	DE LOISIRS		92
RÉCRÉATION 2	À GRANDS ESPACES		93
NORMES SPÉCIALES			
	PROJET D'ENSEMBLE		166
	% DE STATIONNEMENT COUVERT		332
	TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS	D	338
	% DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE	50	338

SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 93 , 181

SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 153 , 183 , 205 , 506

NOTES: 34 , 351

Normes d'implantation	153 Hauteur maximale	153 Hauteur minimale	168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	168 Largeur combinée cours latérales	158 I.O.S	161 R.P.T	185 Aire libre %	184 Aire agrément %
GÉNÉRALES	13		11	7,5	4	8	0,50	1,00	35	10
PARTICULIÈRES										

Normes de lotissement	54 Largeur du lot	54 Profondeur du lot	54 Superficie du lot
GÉNÉRALES			
PARTICULIÈRES			

Normes de densité	159 - 160 Superficie maximale		163 R.P.T maximal		167 Logements à l'hectare	
	Admin. et service	Vente au détail	Admin. et service	Vente au détail	Nombre minimal	Nombre maximal
GÉNÉRALES	550	5500	1,32	1,32	0	0
PARTICULIÈRES						